

## FICHE DETAILLEE POUR BENEFICIER DU CAF DE L'OFPC

Formation concernée	Sans cumul du Chèque annuel de formation	Avec cumul du Chèque annuel de formation
<p><b>Module de base</b></p> <p><b>N° CAF 2291</b></p>	<p>Bénéficie automatiquement du cumul CAF de 3x 750.- pour autant que le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Soit majeures, domiciliés et contribuables dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.</li> <li>B. Soit majeur et au bénéfice d'un permis de travailleur frontalier depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.</li> <li>C. Soit Confédérés majeurs domiciliés en zone frontalière et qui travaillent dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.</li> </ul>	
<p><b>Module Posage/Emboîtage</b></p>	<p>Idem que pour module de base</p> <p><b>Sans cumul N° 2292</b></p>	<p>Toutes personnes adultes intéressées par l'horlogerie au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au moins une année à 50% et ce, dans les trois ans précédant la participation aux examens finaux du CFH.</p> <p><b>Avec cumul N° CAF 2715</b></p>
<p><b>Module Assemblage</b></p>	<p>Idem que pour module de base</p> <p><b>Sans cumul N° 2389</b></p>	<p>Toute personne adulte au bénéfice d'une formation au module de base en horlogerie ou compétences équivalentes, au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au moins une année à 50% et ce, dans les trois ans précédant la participation aux examens finaux du CFH.</p> <p><b>Avec cumul N° CAF 2716</b></p>
<p><b>Module Achevage/Réglage</b></p>	<p>Idem que pour module de base</p> <p><b>Sans cumul N° 2717</b></p>	<p>Toute personne adulte au bénéfice d'une formation au module de base en horlogerie ou compétences équivalentes, pouvant justifier d'une expérience d'au moins une année dans le domaine de l'horlogerie, dans les trois ans précédant l'inscription aux examens finaux du CFH.</p> <p><b>Avec cumul N° CAF 2718</b></p>

## FICHE DETAILLEE POUR BENEFICIER DU CAF DE L'OFPC